

# ACTION URGENTE

## HONG KONG. QUATRE CHEFS DE FILE DU « MOUVEMENT DES PARAPLUIES » ONT ÉTÉ EMPRISONNÉS

Quatre chefs de file des manifestations organisées en 2014 à Hong Kong en faveur de la démocratie, connues sous le nom de « mouvement des parapluies », ont été condamnés à des peines de huit à 16 mois d'emprisonnement, après avoir été déclarés coupables d'infractions liées à la notion de « troubles à l'ordre public » pour avoir « bloqué des lieux publics et des voies publiques » pendant ces manifestations. Ce sont des prisonniers d'opinion, car ils sont incarcérés uniquement pour avoir plaidé pacifiquement en faveur de la démocratie à Hong Kong. Leur condamnation à des peines d'emprisonnement crée un précédent et il est à craindre que les autorités ne continuent à recourir à des chefs d'inculpation vagues et ambigus pour poursuivre et incarcérer massivement des manifestants pacifiques, exerçant ainsi un effet dissuasif accru sur l'exercice du droit à la liberté de réunion pacifique et d'expression à Hong Kong.

**PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS**

**Chef de l'Exécutif**

The Hon. Carrie Lam

Government of the Hong Kong SAR

Office of the Chief Executive

Tamar, Hong Kong

Fax : +852 2509 0580

Courriel : ceo@ceo.gov.hk

Madame la Chef de l'Exécutif,

Le 24 avril 2019, quatre chefs de file des manifestations de 2014 en faveur de la démocratie connues sous le nom de « mouvement des parapluies », **le professeur Benny Tai Yiu-ting, le professeur Chan Kin-man, Raphael Wong Ho-ming et Shiu Ka-chun**, ont été condamnés à des peines de huit à 16 mois d'emprisonnement, après avoir été déclarés coupables d'infractions liées à la notion de « troubles à l'ordre public » pour avoir « bloqué des lieux publics et des voies publiques » pendant ces manifestations.

Neuf personnes ont été déclarées coupables d'infractions au libellé vague et ambigu, notamment les suivantes : « conspiration en vue de commettre des troubles à l'ordre public », « incitation à commettre des troubles à l'ordre public » et « incitation à inciter à des troubles à l'ordre public », uniquement pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique. C'est la première fois que les autorités recourent à de telles charges contre des manifestants pacifiques. Le parquet a choisi de les poursuivre en vertu de la Common law, qui prévoit, pour des charges similaires, des peines plus lourdes que le Code pénal découlant des lois écrites. Les déclarations de culpabilité et les condamnations pour « incitation » et « incitation à inciter à des troubles à l'ordre public » ont des répercussions négatives à long terme sur l'exercice des droits fondamentaux à la liberté d'expression et de réunion pacifique à Hong Kong. Dans cette affaire, les éléments de preuve relatifs à l'« incitation » comprenaient des articles de presse destinés au grand public, des déclarations faites en conférence de presse et des interviews avec les médias ayant eu lieu plusieurs mois avant les manifestations, ainsi que des vidéos tournées par la police sur lesquelles on voyait des dirigeants de manifestations utiliser des haut-parleurs pour appeler les participants à inviter d'autres personnes à se joindre aux manifestations.

La condamnation et l'emprisonnement de ces quatre hommes créent un précédent inquiétant, car les autorités risquent d'utiliser à nouveau ces charges vagues et ambiguës pour poursuivre et emprisonner massivement des manifestants pacifiques, exerçant ainsi un effet dissuasif accru sur l'exercice du droit à la liberté de réunion pacifique et d'expression à Hong Kong. Les neuf personnes ont indiqué qu'elles allaient faire appel de la déclaration de culpabilité.

**Je vous prie instamment, Madame la Chef de l'Exécutif, de veiller à la libération immédiate et sans condition de ces quatre prisonniers d'opinion, emprisonnés uniquement pour avoir plaidé pacifiquement en faveur de la démocratie à Hong Kong, et à l'annulation de leur déclaration de culpabilité dans les meilleurs délais.**

*Veillez agréer, Madame la Chef de l'Exécutif, l'expression de ma haute considération,*

## COMPLEMENT D'INFORMATION

Benny Tai Yiu-ting, Chan Kin-man et Chu Yiu-ming ont cofondé le mouvement « *Occupy Central* » en 2013. Cette campagne visait à revendiquer l'élection démocratique du chef du gouvernement de la ville (le « chef de l'Exécutif »), par le biais d'une action de désobéissance civile consistant à bloquer des routes dans le quartier central de Hong Kong. Elle est devenue une partie intégrante des vastes manifestations en faveur de la démocratie du « mouvement des parapluies », qui se sont déroulées de manière généralement pacifique pendant plus de 79 jours entre septembre et décembre 2014.

Parmi les huit manifestants condamnés le 24 avril figuraient deux des fondateurs de la campagne « *Occupy Central* » : Benny Tai Yiu-ting, professeur de droit, et Chan Kinman, professeur de sociologie, condamnés à 16 mois d'emprisonnement chacun. Les deux autres manifestants emprisonnés sont Raphael Wong Ho-ming, responsable d'un parti politique, et Shiu Ka-chun, député, condamnés chacun à huit mois d'emprisonnement.

Chu Yiu-ming, autre fondateur de la campagne « *Occupy Central* » et pasteur à la retraite, Eason Chung Yiu-wa, dirigeant étudiant, et Lee Wing-tat, responsable d'un parti politique, ont été condamnés à une peine d'emprisonnement avec sursis ; Tommy Cheung Sau-yin, dirigeant étudiant, a quant à lui été condamné à des travaux d'intérêt général. Le prononcé de la peine de la députée Tanya Chan a été reporté au 10 juin en raison de son état de santé.

Les autorités de Hong Kong ont arrêté et poursuivi en justice de nombreux manifestants pacifiques depuis le « mouvement des parapluies », généralement sur la base de charges, au libellé vague, relatives à des « rassemblements illégaux », des « rassemblements non autorisés » et des « troubles à l'ordre public ». Ces poursuites sont menées au titre de l'Ordonnance relative à l'ordre public, dont les dispositions et l'application ont été critiquées à maintes reprises par le Comité des droits de l'homme de l'ONU (organe chargé de surveiller la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui a un caractère contraignant pour Hong Kong), car elles ne sont pas pleinement conformes au droit international relatif aux droits humains ni aux normes internationales en la matière en ce qui concerne le droit de réunion pacifique.

En juillet 2016, trois dirigeants étudiants ont été reconnus coupables d'avoir escaladé des barrières et investi « *Civic Square* » (une esplanade située devant le siège du gouvernement) pendant une manifestation le 26 septembre 2014. Joshua Wong et Alex Chow ont été déclarés coupables de « participation à un rassemblement illégal », et Nathan Law d'« incitation à participer à un rassemblement illégal ». Le tribunal a initialement prononcé des peines non privatives de liberté à leur encontre, mais le ministère public a fait appel pour requérir des peines plus lourdes. En août 2017, les trois dirigeants étudiants ont été condamnés à des peines d'emprisonnement d'une durée de six à huit mois et incarcérés ; ils ont été libérés sous caution en octobre et novembre 2017 en attendant qu'il soit statué sur leur appel. En février 2018, le Tribunal suprême a annulé les peines d'emprisonnement.

À la fin des manifestations, les autorités avaient appréhendé 955 personnes qui avaient pris part aux actions de protestation au cours des 79 jours du « mouvement des parapluies » ; 48 autres ont été arrêtées par la suite. Beaucoup ont été libérées peu après, la police les ayant cependant informées que l'enquête pénale était toujours en cours et qu'elles seraient arrêtées de nouveau et inculpées s'il existait suffisamment de preuves pour les poursuivre. Le délai entre l'arrestation initiale et la décision d'engager des poursuites a été systématiquement long. De ce fait, une petite partie seulement des manifestants arrêtés ont été jugés.

Les autorités, en continuant à engager des poursuites contre des figures de premier plan du « mouvement des parapluies » malgré d'importants retards, laissent des centaines d'autres manifestants dans l'incertitude, car ils ignorent s'il est prévu ou non de les inculper. Cette incertitude, à laquelle viennent s'ajouter le recours à des charges au libellé vague et ambigu et la réquisition de peines sévères, a un effet dissuasif sur l'exercice du droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique à Hong Kong.

**LANGUE(S) À PRIVILÉGER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS :** anglais ou chinois

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

**MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE :** 6 JUIN 2019.

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

**NOM, PRÉNOM ET PRONOM À UTILISER :** Benny Tai Yiu-ting (il), Chan Kin-man (il), Chu Yiu-ming (il), Tommy Cheung Sau-yin (il), Eason Chung Yiu-wa (il), Tanya Chan (elle), Shiu Ka-chun (il), Raphael Wong Ho-ming (il) et Lee Wing-tat (il).

**LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE :** <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa17/0191/2019/fr/>

